

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-184 du 8 Août 1975

portant nomination des membres de la
Commission d'Etat pour la Révolution-
narisation des structures néo-colonia-
les.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attribu-
tions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Natio-
nal de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils
Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°75-51 du 21 février 1975, portant nomination des membres
du Conseil National de la Révolution ;
VU le décret N°75-101 du 22 avril 1975, portant nomination des membres
de la Commission d'Etat pour la Révolutionnarisation des structures
néo-coloniales,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret
N°75-101 du 22 avril 1975 susvisé.

ARTICLE 2 - Sont nommés au sein de la Commission d'Etat pour la Révolu-
tionnarisation des structures néo coloniales en qualité de :

- Président : Lieutenant-Colonel OHOUENS Barthélémy, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- Vice-Président : Capitaine DJIERIL Moriba, Ministre de la Fonction Pu-
blique et du Travail,
- M e m b r e s :- le Ministre de l'Education Nationale,
- le Ministre de la Santé Publique et des Affaires So-
ciales,
- le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes
et Télécommunications,

.../...

- Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- le Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale,
- Capitaine DOSSOU François, Membre du Conseil National de la Révolution,
- Adjudant-Chef MAHOUEKPO Gaston, Membre du Conseil National de la Révolution,
- Adjudant-Chef da SILVA Denis, B. R. D.
- Adjudant MAMA SAMBO, Membre du Conseil National de la Révolution,
- Sergent-Chef SOGLO Félicien (au titre du Service Civique : Ferme des Pionniers),
- Docteur BABA-MOUSSA Amidou, Membre du Bureau Politique,
- ABDOULAYE Issa, Membre du Bureau Politique,
- ADJO Boko Ignace, Membre du Bureau Politique,
- OGOUMA I. Simon, Membre du Bureau Politique,
- BOUCARI Guy Mory, Membre du Conseil National de la Révolution,
- HOUNTON Hébert, Membre du Conseil National de la Révolution,
- GOMEZ Théophile, Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire de District de Ouidah,
- AZODOGBEHOU Codjo François, Directeur des Affaires Politiques et de l'Administration Territoriale au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,
- Docteur BANCOLE Théodore, Directeur de la Santé Publique,
- da SILVA Elias, Directeur de l'Emploi au Ministère de la Fonction Publique et du Travail,
- VILON-GUEZO Romain, Directeur Général Adjoint de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale,

.../...

- ABDOU Saliou en service à la Cour Suprême,
- KIFOUILI Salami, Conseiller Technique du Président de la République,
- SALOUFOU Zakarie, Service du Génie Rural,
- N'DA O. Georges, Service du Génie Rural.

ARTICLE 3 - Peuvent être consultés par la Commission, au cours de ses travaux, les camarades dont les noms suivent :

- NAGNIMI Bouko, Membre du Conseil National de la Révolution,
- BOHIKI Albert, Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire de District de Sakété,
- AMOUSSOU Eugène, Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire de District d'Anlahoué,
- AWO Samuel, Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire de District de Savè,
- MORA Jérémie, Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire de District de Bembéréké,
- SANSOUAMOU Albert, Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire de District de Tanguéta,
- HOUEHANOU Justin, Chef de District de Bembéréké,
- HOUESSOU Paul, Chef de District de Tanguéta,
- Docteur AGBOTON, Directeur Provincial de la Santé du Borgou,
- GOMEZ Michel, Inspecteur de l'Enseignement de Base à Parakou,
- AGONHESSOU Louis, Inspecteur de l'Enseignement de Base à Djougou,
- LIMA Bonaventure, Encadreur Rural à Banikoara,
- SEDEGAN Pierre, Chef de District de Bopa.
- ALAVO Hyacinthe, Membre du Conseil National de la Révolution
- Adjudant WAMA Pierre, Commandant de Brigade (au titre de la Gendarmerie Nationale).

...../.....

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Août 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 10 CNR 10 Intéressés 42 Ministères 13 SGG 4 Cab.Mil.2